

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 08 avril 2025

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Madame Claire SERVIAN, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Maryvonne PINÇON, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT, Présidente représentée par Mme BRÉON
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur représentée par Mme De VINZELLES

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice

La séance est ouverte à 17 heures 30.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mars 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Bréon présente le budget primitif 2024 du CCAS qui est équilibré, en dépenses comme en recettes, à hauteur de 965 670 € pour la section de fonctionnement et de 25 000 € pour la section d'investissement.

Conformément à la présentation du Rapport d'orientations budgétaires, Madame la Vice-présidente rappelle que les dépenses de fonctionnement s'organisent autour

→ des aides financières avec une enveloppe globale de 497 425 € qui permettra d'alimenter notamment les secours d'urgence, les allocations mensuelles/chauffage des seniors, l'aide sport-culture, les aides pour les séjours des familles en tranche A du quotient familial de la Caisse des écoles, les autres secours attribués lors des commissions permanentes, l'accompagnement des projets des familles et des associations dans le cadre du handicap ;

→ de l'aide au recours aux droits et au renforcement de l'autonomie des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité avec une enveloppe de 21 860 € permettant le financement des permanences de Crésus, de l'ADIL 94 ainsi que le versement de la subvention à l'association *Entraide et Partage* dans le cadre de la convention de délégation de la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

→ du maintien du lien social avec un budget prévisionnel de 120 970 € permettant la mise en place d'un riche programme d'animations pour les seniors et de financer les actions associatives en faveur de l'inclusion ;

→ des autres dépenses de fonctionnement, pour un montant de 302 015€ qui permettent le financement d'actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales, l'assurance responsabilité civile du CCAS, le reversement à la Ville des salaires proratisés des agents travaillant pour le CCAS, le financement des frais de transport pour les sorties seniors, ou encore les différentes adhésions à des associations.

Madame Bréon rappelle que les dépenses d'investissement sont exclusivement composées des prêts à taux zéro qui bénéficient d'une inscription budgétaire de 25 000 € en 2025.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent quasi exclusivement de la subvention municipale au CCAS qui s'élève à 910 000€, mais également

→ des participations du département pour les dossiers instruits pour son compte par le CCAS pour 3 440 € ;

→ des participations des seniors aux différentes activités proposées pour un montant de 25 930 € ;

→ des remboursements des chèques d'accompagnement perdus ou périmés millésime 2024 pour un montant de 15 000€ ;

→ des remboursements du dispositif Sipprec pour 11 300€.

Pour conclure, Madame la Vice-présidente indique que les recettes d'investissement proviennent des remboursements des prêts d'honneur à taux zéro accordés les années antérieures, et s'élèvent à 25 000€.

Madame Hauchemaille indique qu'elle votera contre ce budget car elle estime qu'il n'est pas suffisant. Elle s'interroge sur le spectacle des seniors de Noël qui n'apparaît pas dans les dépenses. Elle souhaite donc savoir s'il sera reconduit ou remplacé, car elle craint qu'il soit totalement supprimé lors du changement de mandature. Elle souligne qu'il n'est pas difficile de trouver un autre lieu que le centre Pompidou fermé pour travaux, pour accueillir ce spectacle.

Madame Bréon lui répond que pour le moment il n'est pas prévu que le spectacle soit remplacé.

Madame Hauchemaille demande par ailleurs des précisions concernant le legs Pathé qui n'apparaît pas dans le budget primitif.

Madame Bréon indique que le montant versé est compris dans la ligne « aides diverses » et ne dispose donc pas d'une ligne budgétaire spécifique.

Arrivée de Madame TOP à 17h45.

Madame Hauchemaille demande de refaire défiler le document de présentation sur l'écran car elle n'est pas parvenue à le lire sur l'ordinateur mis à disposition par la Ville et qu'elle n'a pas pu l'imprimer le matériel mis à disposition étant de mauvaise qualité.

Elle indique que pour elle, il existe des incohérences entre certains montants qui lui paraissent insuffisants et d'autres qui lui semblent trop élevés.

Madame Dupré souhaite savoir si la délégation de domiciliation à Entraide et Partage est toujours en vigueur.

Madame Bréon répond que l'Assemblée Générale d'Entraide et Partage a eu lieu le 27 mars, et qu'aucune décision n'a pour le moment été rendue publique. Les échanges avec Madame Le Maire sont toujours en cours.

Madame Hauchemaille souhaite savoir si les familles pouvant bénéficier d'aides pour les séjours de vacances, autre que celles relevant de la tranche A, reçoivent cette information en amont, de façon à ne pas renoncer à une inscription, faute de moyens.

Madame De Vinzelles demande si effectivement cette information est communiquée dans le cadre des séjours à Habère Poche.

Madame Bréon précise que l'information se trouve sur le site de la Ville et que c'est aux familles de formuler une demande d'aide auprès des assistantes sociales.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 contre Mme Hauchemaille).

3. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION ŒCUMENIQUE D'ENTRAIDE - AVEC ELLES

Madame Bréon présente en quelques mots l'association « Avec elles », créée en 1996, qui est l'une des composantes de l'Association Œcuménique d'Entraide qui accueille, à la Maison Notre-Dame de Vincennes, des femmes vivant dans une grande précarité matérielle et morale.

En juin 2025, l'association envisage d'organiser sa sortie annuelle au Château de Rambouillet, avec au programme une visite du Château et un pique-nique dans les jardins. Le montant global de cette animation s'élève à 1 008,40 €. Toutes les femmes suivies tout au long de l'année et leurs enfants sont invités soit environ 45 personnes.

L'association sollicite le CCAS pour l'obtention d'une aide permettant de financer les frais de car qui s'élèvent à 928,40€.

Sans question ou remarque, *Madame Bréon* propose de mettre la proposition au vote.

Etant partie prenante, *Madame de Vinzelles* ne prend pas part au vote.

Les administrateurs approuvent cette proposition à l'unanimité des votants.

4. INFORMATION DIVERSES

Monsieur Moraine souhaite connaître le programme des promenades pour l'année 2025.

Madame Bréon indique que le marché est en cours d'analyse, et que l'information pourra être rendue publique que d'ici une dizaine de jours, conformément au code de la Commande Publique.

Madame Bréon indique que le prochain Conseil d'administration, salle Aimé-Mireur de l'Hôtel de Ville aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

